

RÉSOLUTION 2022-04

DEMANDE D'ÊTRE INCLUS DANS LE CADRE DE FUTURES CONSULTATIONS EN TANT QUE PARTENAIRES DU DOMAINE DE L'ÉDUCATION

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Associations Foyers-Écoles Inc. défend, depuis 1994, l'amélioration de l'éducation et représente les parents, les enseignants, de même que la collectivité de bénévoles dans les écoles de langue anglaise de la province du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reconnaît la Fédération Québécoise des Associations Foyers-Écoles Inc. depuis 1960;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Associations Foyers-Écoles Inc. n'est pas souvent consultée sur les décisions et/ou les politiques ayant trait à l'éducation;

PAR CONSÉQUENT, qu'il soit résolu que la Fédération Québécoise des Associations Foyers-Écoles Inc., exige de la part du ministère de l'Éducation du Québec qu'il invite des représentants de la Fédération à prendre part à toutes les séances de consultation à venir qui seront organisées par le ministère de l'Éducation du Québec.